

Organisation des inscriptions pour les élèves affectés au Lycée Professionnel Léon de Lepervanche Pour l'année scolaire 2020-2021

La communication des résultats d'affectation est prévue pour le lundi 29 juin.

Le lundi 29 juin, à partir de 13h30, des agents du lycée viendront déposer à l'accueil les dossiers d'inscription, qui seront triés par couleurs et par section.

Les familles et les élèves pourront venir selon le calendrier suivant :

mercredi	01-juil	Collège E. Albius	De 7h45 à 9h45
		Collège de l'Oasis	De 9h45 à 11 h
		Collège R. Verges	De 11h à 12h
jeudi	02-juil	Collège J. Le Toulec	De 7h45 à 9h45
		Collège Titan	De 9h45 à 10h45
		Collège C. Gaudieux, Collège des Trois Bassins	De 10h45 à 12h
		Collège de Bois de Nèfles	De 13h30 à 14h30
		Collège J. Albany	De 14h30 à 15h30
vendredi	03-juil	Collège de Plateau Caillou, Collège A.Lougnon	De 7h45 à 8h45
		Collège A. Soubou, Collège de l'Etang St Paul	De 8h45 à 9h45
		Collège Les Aigrettes, Collège du Bernica	De 9h45 à 11h
		Collège T. Da Motta	De 11h à 12h30
		Autres établissements	De 13h30 à 14h30
		Redoublants de 2de Pro et 1 ^{ère} CAP	De 14h30 à 15h30

Vous trouverez sur la page suivante la liste des pièces nécessaires à l'inscription.

La vie scolaire et les CPE restent bien entendu disponibles pour tous renseignements complémentaires.

Bien à vous,

M Fonder, Proviseur



Liste des pièces à joindre au dossier

Les pages 1, 2 et 3 du dossier de réinscription dument **remplies** et **signées**

Si la situation familiale a changé par rapport à l'année scolaire 2019-20, fournir une photocopie du justificatif

Photocopie d'un justificatif d'adresse

Dans une enveloppe : Certificat médical d'aptitude à la pratique professionnelle de la classe choisie rempli **par le médecin traitant**, précisant les pathologies que présente l'élève (allergies, asthme, etc...)

Fiche infirmerie complétée et signée

2 photos d'identité, avec les nom et prénom au dos sur toutes les photos + 1 photo si demi-pension

Photocopie de la **carte nationale d'identité** recto-verso ou du **passport**.

Photocopie de l'**attestation de couverture sociale**, ou photocopie de la **Carte Vitale de l'élève** pour ceux âgés de plus 16 ans.

OBLIGATOIRE + de 16 ans : Photocopie de l'attestation de **recensement** ou du certificat de la **JAPD** (Journée Défense et Citoyenneté) ou de la notification d'exemption médicale, accompagnée du certificat d'exemption.

Fiche de gestion complétée et signée.

Internes : Fiche d'inscription à l'internat complétée et signée.

Demi-pensionnaires : Fiche d'inscription à la demi-pension complétée et signée

Inscription à la MDL : Oui Non

L'adhésion à la Maison Des Lycéens (association régie par la loi de 1901) est facultative mais vivement conseillée : la MDL favorise le développement d'activités récréatives, éducatives, sportives, sociales et culturelles au sein du lycée.

- 1 chèque de 10 € à l'ordre de la MDL du lycée Léon de Lepervanche ou en espèces, avec le compte juste.